

Prime de fin d'année 2023 Entretien du textile (CP 110)

La **prime de fin d'année 2023** octroyée aux ouvriers du secteur de **l'entretien du textile** est payée par l'employeur au cours de la première moitié de décembre.

Montant (moins de 50 travailleurs et régime de travail 38h/semaine):

- *⇒* € 0,9621 par heure effectivement prestée dans la période du 1_{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022.
- *⇒* € 1,0676 par heure effectivement prestée dans la période du 1_{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023.

Montant (50 travailleurs ou plus et/ou régime de travail 37,5h/semaine):

- ⇒ € 1,0356 par heure effectivement prestée dans la période du 1_{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022.

<u>Attention</u>: les heures qui n'ont pas été prestées en raison de chômage temporaire, ne sont pas assimilées pour le calcul de la prime de fin d'année. Le montant de la prime risque donc d'être nettement inférieur pour certains travailleurs.

